Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-neuf, le 26 mars à 18 heures et 30 minutes, les délégués des EPCI formant le Syndicat Mixte DECOSET se sont réunis en Comité syndical à la salle C1 de la Maison des Sports de L'Union, sous la présidence de Monsieur Marc PERE.

Etaient présents : MMES ARMENGAUD, CHAPUIS-BOISSE, COUTTENIER, CUBERO-CASTAN, EDARD, EMERY, FRAGONAS, GIBERT, GOUSMAR, MOURGUE, SUSSET, URSULE ; **MM** PERE, ARCE, ATSARIAS, BACOU, BARBREAU, BAUDOU, BONNAND, BOUCHE, BOUREAU, CANDELA, CASSIGNOL, CHARRIE, DEL COL, DESSAUX, FAVA, FLORES, FORGUES, GALLAIS, GALONIER, GRIMAUD, LAMARQUE, LATTARD, LAURIER, LENORMAND, MALET, MANERO, MEDINA, OUSTRI, PUYO, REULAND, SALEIL, SELLE, TOMASI, VALIERE, VERMERSCH, VIALAS

Etaient excusés : MMES BUGEJA, CAPDEVILLE, DIAZ, FLORENT, GENNARO, MARTI, MOUISSET, NOUVEL, PONTCANAL, TERKI, ZUCHETTO ; MM. ARDERIU, AUSSEL, BAMIERE, BASELGA, BERTORELLO, BOLZAN, ÇAMALBIDE, CATALA, CHEVALLIER, CIERCOLES, CLEMENCON, COMAS, COMBE, DETRE, ESCANDE, GALINIER, GERSON, GUYOT, LACROIX, LAHIANI, LAMOUROUX, MANGOGNA, MARIN, MEDINA, MIQUEL, PAGNUCCO, PELLEGRINO, PEZZOT, PIQUEPE, PLANTADE, RAYSSEGUIER, SAVIGNY, SIMON, SINTES, TRAUTMANN

Excusés ayant donné pouvoir : MME PETIT (POUVOIR A M. LENORMAND), M. AUJOULAT (POUVOIR A M. ATSARIAS)

Secrétaire de séance : M. ROBERT MEDINA

Date de la convocation : Vendredi 20 mars 2019

*D 2019 – 10 – **BUDGET – Affectation du résultat de 2018 et Budget Primitif 2019***

Le Projet de Budget 2019, élaboré dans l'esprit des orientations budgétaires qui ont fait l'objet d'un débat le 19 mars 2019 (suite au défaut de quorum constaté le 12 mars), tient compte des éléments précédemment soumis à l'approbation du Comité Syndical :

- tableau des effectifs
- prix unitaires HT pour la zone A et pour la zone B
- AP/CP

Le résultat de 2018 à affecter est de 8 761 568,95 € répartis comme suit :

- Excédent de fonctionnement 5 595 312,98 €
- Excédent d'investissement 3 166 255,97 €

Sur la proposition de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité :

✓ **DECIDE** d'affecter au Budget Primitif 2019 les excédents apparaissant au Compte Administratif de 2018 de la manière suivante :

Report de l'excédent d'investissement	compte R 001	3 166 255,97 €
Couverture du besoin de financement des restes à réaliser	compte R 1068	0,00 €
Résultat reporté de fonctionnement	compte R 002	5 595 312,98 €

✓ **ADOPTE** le Budget Primitif de 2019 :

Section de fonctionnement équilibrée en recettes et dépenses	54 675 655,40 € HT
Section d'investissement équilibrée en recettes et dépenses	6 792 485,98 € HT
Total du Budget équilibrée en recettes et dépenses	61 468 141,38 € HT

Ainsi fait à l'Union les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME,
LE PRESIDENT,

Collectes - Sélectives - Traitements - DECOSET

Délégués	
En exercice :	92
Votants :	48
Pouvoirs :	2
Sans :	50
Contre :	0
Abstentions :	0

Accusé de réception en préfecture
031-253102636-20190326-D2019-10-DE
Date de télétransmission : 11/04/2019
Date de réception préfecture : 11/04/2019